

ECOFI VA UN CRAN PLUS LOIN EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITE

Après avoir exclu un certain nombre de secteurs et 71 paradis fiscaux, Ecofi renforce ses engagements ISR. Elle exclut désormais les fabricants de pesticides (à partir de 10% du chiffre d'affaires) et les entreprises impliquées dans de nouveaux projets dans les énergies fossiles non conventionnelles.

La stratégie d'engagement ISR d'Ecofi repose à la fois sur l'analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), les exclusions sectorielles et des paradis fiscaux, la gestion des entreprises controversées et la réduction de l'intensité carbone comme objectif de gestion.

Si cette stratégie repose avant tout sur une démarche de progrès et de dialogue avec les entreprises, Ecofi a considéré, à partir de 2019, que, en tant qu'investisseur responsable, elle ne pouvait pas continuer à investir dans certains secteurs qui ont démontré leur nocivité ou voués à disparaître. Ecofi a ainsi exclu les armements controversés, les jeux d'argent, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles* et le charbon et planifié la sortie progressive des énergies fossiles conventionnelles.

Aujourd'hui, Ecofi va encore plus loin.

1. Interdiction d'investir dans des entreprises qui ont des plans de développement dans le pétrole et/ou le gaz non conventionnels

Ecofi exclut déjà dès le premier euro les entreprises impliquées dans les énergies non conventionnelles, soit les principales majors pétrolières (BP, ENI, Total...).

Ce critère, strict, ne suffit plus, et doit inclure les plans de développement. L'Observatoire de la finance durable explique ainsi que les énergies non conventionnelles présentent davantage de risques pour l'environnement que le pétrole et le gaz conventionnels. De plus, une étude de 2019 des Amis de la Terre et de Reclaim Finance montre que leur développement aux Etats-Unis et au Canada pourrait représenter 85% de la croissance globale de la production de pétrole et de gaz d'ici 2025.

Cette décision nous place au niveau des meilleures pratiques observées parmi les acteurs financiers par l'ONG Reclaim Finance. Sa mise en œuvre s'appuiera sur la « Global Oil and Gas Exit List » fournie par l'ONG allemande Urgewald, devenue une référence en Europe.

2. Exclusion des fabricants de pesticides (à partir de 10% du chiffre d'affaires)

Ecofi intégrait déjà les risques liés à la biodiversité, à travers les exclusions sectorielles comme le charbon, l'extraction, le raffinage, le transport et la production d'énergie liée au pétrole ou encore l'extraction d'énergies fossiles non conventionnelles.

Cet enjeu est également pris en compte dans l'analyse ESG ainsi que dans l'analyse des controverses. Ecofi œuvre par ailleurs pour la préservation des espèces à travers sa politique d'engagement actionnarial.

A travers cette nouvelle exclusion, Ecofi souhaite renforcer l'intégration de la biodiversité dans son processus ISR tant il y a urgence à agir. En effet le rapport Planète Vivante du WWF, publié en octobre dernier, fait un constat alarmant. Ce rapport, qui suit l'état de santé de la nature depuis près de 50 ans, montre un déclin moyen de 69% des populations d'espèces sauvages surveillées dans le monde entre 1970 et 2018.

ECOFI

Ecofi est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, membre de BPCE.

Ecofi est un pionnier et un acteur majeur de la finance engagée, avec une gestion 100% ISR pour sa gamme de fonds ouverts (**), depuis janvier 2019, et une expertise dans les fonds solidaires, avec plus de 80 entreprises financées. Ecofi a désormais affirmé sa raison d'être et a été la première société de gestion à prendre le statut d'entreprise à mission.

Au service de ses clients depuis 1972, Ecofi a développé un savoir-faire dans les grandes classes d'actifs et gère une gamme complète et pertinente de produits et solutions d'investissement, reposant sur une gestion de conviction et une culture forte du contrôle des risques. Sa capacité à rechercher des solutions innovantes adaptées aux évolutions de marché et aux contraintes et besoins de ses clients révèle une structure réactive et agile basée sur un engagement fondé sur le long terme.

Pour Ecofi, être responsable c'est s'engager auprès de ses clients à choisir les meilleurs actifs pour pérenniser la performance et préserver les intérêts des générations futures. Notre signature l'affirme : Actifs pour le futur.

Plus d'informations : www.ecofi.fr

ECOFI est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, membre de BPCE (agrée par l'AMF sous le n°GP97004).

** Sables bitumineux / schiste argileux, forage en Arctique, offshore très profond, méthane de houille / Gaz de houille, hydrates de méthane, pétrole / gaz par fracturation hydraulique*

*** 100% ISR selon la méthodologie d'ECOFI (hors certains fonds indexés et fonds à gestion déléguée). Parmi ces fonds, 12 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat.*

CONTACTS PRESSE - Mathilde Salama : 01 44 88 39 35 – mathilde.salama@ecofi.fr

Cette information est un communiqué de presse diffusé à l'attention des journalistes et ne saurait constituer une publicité, ni une offre d'achat ou de vente.